

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE				COMMUNE LE PONTET EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS	
Nombre de conseillers				Séance du 04 avril 2025	
En exercice	Présents	Votants	Absents	L'an deux mil vingt-cinq, le quatre du mois d'avril à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué en session ordinaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle communale, sous la Présidence de M. André DAZY, Maire.	
8	6	7	2 dont 1 pouvoir	Présents : Alexandra BERGER, Yann BERGER, André DAZY, Pascal LIMARE, Aline MAUCHERAT, Daniel PILLET. Elu excusé ayant donné pouvoir : Carl GINET a donné pouvoir à Daniel PILLET Absente . Laurence BERGER Secrétaire de séance : Alexandra BERGER	
Date de convocation : 20/03/2025					
Date d'affichage de la délibération : 13/04/2025					
Délibération n°2025 02 07 : Programme d'action ONF					

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le programme de coupe d'action 2025 de l'Office National des Forêts détaillé en pièce jointe.

Programme des coupes

Parcelle 14 pour un montant estimé à 21 500€

Parcelle 28 pour un montant estimé à 17 500€

Soit un total estimé à 39 000€

Programme des travaux :

Estimé à 28 400€

Aides possibles de 3 932€

Soit un total estimé à 24 468 €

Frais de garderie :

5 348€

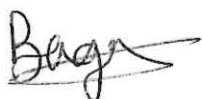
Le Conseil Municipal, suite à sa lecture et après en avoir délibéré :

- **DECIDE** de supprimer les actions suivantes
 - Travaux sylvicoles sur dégagement semis parcelle 19 et 20 sur 2.70ha.
 - Fourniture et pose d'un panneau B7b limite Montendry/Le Pontet
- **DECIDE** de retenir les actions suivantes
 - Programme des coupes
 - Parcelle 14
 - Parcelle 28Soit un total estimé à 39 000€
 - Programme de travaux
 - Réfection parcellaire et périmètre peinture parcelle 14-28
 - Curage fers d'eau sur RF Champet et RF petit Cucheron sur 5.7km – 2 passages
 - Passage Lamier RF Petit CucheronAide possible de 2 580€, soit un total estimé à 22 190€
 - Frais de garderie
 - 5 348€

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à compléter le programme d'action en pièce jointe à la présente délibération et ce, selon les choix du conseil municipal concernant les coupes et les travaux, et à signer ladite convention ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Vote : 7 voix pour- adopté à l'unanimité

La secrétaire de séance,
Alexandra BERGER



Le Maire,
André DAZY

